

CAHIER DES CHARGES

Coaching financement de projet d'investissements

Recherche du mode de financement et des subventions les plus adaptés pour le montage d'un projet d'efficacité énergétique ou de décarbonation

Table des matières

Contexte	Erreur ! Signet non défini.
Objet de la consultation	Erreur ! Signet non défini.
Coaching n°2 - Modes de financement	5
a. Prestation attendue.....	5
b. Rôle du prestataire.....	5
c. Public cible.....	5
d. Objectifs du coaching	5
e. Durée et format.....	5
f. Méthodologie	6
g. Outils utilisés	11
h. Livrables.....	11
i. Prérequis et éligibilité	11
j. Confidentialité	11

Contexte

Le programme **Pacte Industrie** vise à répondre aux **besoins d'accompagnement et de montée en compétences des industriels** pour réussir leur transition énergétique et bas carbone à l'échelle d'un site ou d'un groupe.

Adapté à chaque industriel, il vous offre un **panel de solutions** pour structurer votre démarche et vous guide vers le passage à l'action et les investissements associés.

Le programme PACTE industrie est une opportunité pour :

- Construire votre stratégie de décarbonation
- Identifier les leviers d'efficacité énergétique et de transformation du mix énergétique de vos sites
- Identifier et préparer les investissements avec des études techniques et prospectives
- Accélérer le financement de vos projets d'investissement bas carbone
- Faire monter en compétence une équipe projet (énergie, technique, financière et stratégie)

Le programme PACTE Industrie se décline en **3 volets** :

- Le **management de l'énergie**, pour structurer votre démarche énergétique
- La **stratégie de décarbonation**, pour élaborer votre stratégie et votre trajectoire d'investissements associée,
- Le **financement de projet d'investissement**, pour construire le plan de financement de vos projets d'investissements bas carbone.

PACTE industrie permet ainsi d'engager toute la chaîne de décision au sein des industries afin de construire la stratégie de décarbonation et la trajectoire d'investissement, d'identifier et prioriser les leviers de décarbonation.

Pour son volet financement, les objectifs du programme PACTE Industrie sont les suivants :

- Renforcer les compétences en matière de financement de la transition énergétique.
- Développer une compréhension approfondie des mécanismes financiers spécifiques à la transition énergétique et à la décarbonation.
- Outiller les directeurs financiers et les décideurs pour qu'ils puissent intégrer les enjeux de la transition énergétique dans leurs stratégies d'entreprise.

Ce programme CEE d'envergure, doté de 49 M€ sur 3 ans (2023-2026), a pour objectif d'enclencher un changement d'échelle dans l'engagement des industriels dans le déploiement de l'efficacité énergétique et de la décarbonation de l'industrie, via le financement massif de formations, d'études et de coachings (des formations financées de 40 à 80%, des études et coachings financés de 60% à 80%).

Ce cahier des charges fait partie intégrante du volet financement de PACTE Industrie.

Objet de la prestation

Le présent cahier des charges s'adresse aux **entreprises du secteur industriel éligibles au programme PACTE industrie**.

Un bureau d'étude expert en ingénierie financière, référencé par l'ADEME, accompagnera l'entreprise dans la concrétisation du financement de son projet d'économies d'énergie et de décarbonation.

Les prestations de coaching proposées dans le cadre du programme PACTE Industrie ont pour objectif d'accompagner les industriels dans leur passage à l'action sur le financement de projets de transition énergétique et de décarbonation.

La question du financement du projet d'investissement implique souvent de nombreux questionnements et des difficultés à trouver des solutions dans un écosystème financier complexe et un cadre réglementaire en évolution.

Ce coaching a pour ambition d'aider les entreprises ayant identifié un projet d'intérêt, à déclencher l'étape d'investissement en les accompagnant au plus près de leur besoin.

5 thèmes de coaching sont proposés pour lever les freins au financement de projets d'efficacité énergétique et de décarbonation :

1. Analyser et lever les risques technico-économiques sur un projet complexe d'efficacité énergétique ou de décarbonation,
2. Analyser la rentabilité financière et extra-financière d'un projet, intégrant les impacts énergie et gaz à effet de serre ainsi que les multiples bénéfices associés,
3. Rechercher le mode de financement le plus adapté et les subventions disponibles pour le montage d'un projet d'efficacité énergétique ou de décarbonation,
4. Accompagner les acteurs internes sur leurs rôles et responsabilités dans le processus de financement d'un projet,
5. Structurer le montage financier d'un projet collectif.

Vous avez la possibilité de choisir un ou plusieurs thèmes parmi les 5 prestations proposées. Un cahier des charges est disponible pour chaque prestation.

Ce cahier des charges précise les objectifs, le contenu de l'accompagnement ainsi que les modalités de réalisations pour le thème n° 3 : **Rechercher le mode de financement le plus adapté et les subventions disponibles pour le montage d'un projet d'efficacité énergétique ou de décarbonation**

Coaching n°3 - Modes de financement

a. Prestation attendue

Rechercher le mode de financement le plus adapté et les subventions disponibles pour le montage d'un projet d'efficacité énergétique ou de décarbonation

b. Rôle du prestataire

Le prestataire guidera les participants dans l'identification des modes de financement et des subventions disponibles pour leurs projets.

c. Public cible

Directeur financier, Dirigeant, Directeur de site, Responsable RSE, personnels des services comptabilité et achats des entreprises industrielles.

d. Objectifs du coaching

Cet accompagnement permettra en particulier de :

- Identifier les sources de financement et les subventions disponibles
- Élaborer une stratégie de financement
- Préparer les dossiers de demande de subventions.

e. Durée et format

- Durée : 4 jours
- Format : rendez-vous en présentiel et à distance

Certaines étapes peuvent se faire à distance et d'autres sont à privilégier en présentiel.

f. Méthodologie

<u>Etape</u>	<u>Durée indicative</u>	<u>Format</u>	<u>Participants</u>
Etape 1 : Travaux préparatoires	2h	A distance	Entreprise : DAF + équipe projet Prestataire

Description :

Travaux préparatoires pour connaître la situation de l'entreprise et les données projet d'investissement. Les données sont fournies par l'entreprise en amont de la première session de travail.

L'entreprise transmet au prestataire sélectionné :

- Description succincte de l'entreprise comprenant : activité et type de production, localisation, principaux chiffres (effectifs, chiffre d'affaires, rythme de production...)
- Organigramme de l'équipe projet et de l'entreprise
- Description détaillée du projet d'investissement :
 - Contexte du projet et moteurs du choix d'investissement : maîtrise des coûts, réduction de l'exposition aux prix des énergies / du CO₂, réglementation, concurrence, clients, investisseurs, stratégie environnementale, hypothèses de financement, ...
 - Description de la situation actuelle et du projet
 - Périmètre du projet
 - Principales caractéristiques : type de projet (efficacité énergétique, énergie renouvelable, récupération de chaleur...), taille des installations/équipements
 - Impacts stratégiques (business model)
 - Analyse financière : investissement, économies, coûts d'exploitation...
- Etat d'avancement du plan d'actions projet
- Et tout autre élément pertinent pour la bonne compréhension du projet par le prestataire

Ces documents sont analysés par le prestataire en amont de la réunion de présentation du projet.

<u>Etape</u>	<u>Durée indicative</u>	<u>Format</u>	<u>Participants</u>
Etape 2 : Réunion de présentation	1h30	A distance	Entreprise : DAF Prestataire

Description :

Réunion de présentation du projet et présentation de la cartographie des subventions à jour. L'entreprise présente son projet au prestataire.

Sur la base des éléments transmis en amont sur le projet d'investissement, le prestataire présente à l'entreprise :

- un état des lieux des **modes de financement** (nationaux et européens) existants pour les projets de décarbonation, en ciblant les **outils de financement** applicables au projet : leasing, crédit-bail, financement externalisé (SPV), financement structuré (AMO+SPV, clé en main), dette & prêts bonifiés, ...
- les **aides et subventions** existantes potentiellement applicables au projet, parmi les **aides à l'investissement** (aides ADEME, aides régionales, CEE standards et spécifiques...).

***Note :** l'accompagnement a pour objectif de concrétiser un projet d'investissement à court ou moyen terme. Les aides pour les diagnostics, les aides pour structurer la démarche (PACTE industrie) et les aides pour les études de faisabilité ne sont pas présentées dans le cadre de cet accompagnement car elles interviennent plus en amont de la décision d'investissement.*

Le prestataire et l'entreprise s'alignent sur le calendrier de l'accompagnement et sur le besoin de l'entreprise : l'accompagnement peut être ciblé sur le volet outil de financement et/ou sur les aides et subventions selon la nature du projet et la maturité de l'entreprise / l'équipe projet sur ces sujets.

<u>Etape</u>	<u>Durée indicative</u>	<u>Format</u>	<u>Participants</u>
Etape 3 : Atelier modes de financement et subventions	½ journée	En présentiel	Entreprise : DAF + équipe projet Prestataire

Description :

Atelier de travail sur l'identification des **modes de financement** adaptés et **subventions** identifiées :

- Cotation des avantages et inconvénients par mode de financement si plusieurs options de financement sont possibles
- Evaluation des critères d'éligibilité sur les subventions identifiées
- Panorama des modes de financement possibles

Le prestataire et le DAF réalisent une évaluation des modes de financement applicables au projet afin de déterminer le meilleur montage au regard des critères de l'entreprise.

Le contexte du projet et la stratégie de l'entreprise sont déterminants pour le choix du mode de financement.

Pour l'accompagnement sur les outils de financement, les critères de décision suivants seront définis par l'entreprise et intégrés par le prestataire pour évaluer le(s) mode(s) de financement le(s) plus adapté(s) au projet et à l'entreprise :

- Politique de risque de l'entreprise : coût du financement vs volatilité
- Durée sur laquelle l'entreprise est prête à s'engager
- Situation financière de l'entreprise : bilan et compte de résultat (taux d'endettement, BFR, indépendance, solvabilité, liquidité, capacité d'autofinancement, d'exploitation /courant/net...)
- Autres projets d'investissement majeurs

D'autres critères pourront être ajoutés par le prestataire pour compléter cette liste.

Pour l'accompagnement sur les aides et subventions, le prestataire aide le DAF à déterminer l'éligibilité du projet sur les mécanismes d'aide existants, y compris les CEE. Dans ce cas, des informations détaillées sur le projet seront partagées par l'entreprise au cours de cet atelier pour valider l'éligibilité du projet aux mécanismes identifiés :

- Type de projet (efficacité énergétique, récupération de chaleur, EnR : géothermie, biomasse, méthanisation...etc)
- Montant d'investissement
- Impact sur les émissions de GES de l'entreprise et sur le périmètre du projet (tCO₂e)
- Détail des CAPEX (équipements, génie civil, études...)
- Planning prévisionnel
- ...

Les critères d'éligibilité étant propres à chaque mécanisme, la liste ci-dessus est indicative et non exhaustive, elle sera détaillée par le prestataire au cours de l'atelier.

<u>Etape</u>	<u>Durée indicative</u>	<u>Format</u>	<u>Participants</u>
Etape 4 : Atelier rédaction de la candidature	1 journée	En présentiel	Entreprise : DAF + équipe projet Prestataire

Description :

Atelier de travail pour l'aide à la rédaction du dossier de candidature pour le projet

- **Dossier de subvention** pour le mécanisme identifié
ou
- **Argumentaire pour défendre le projet auprès d'un investisseur** interne ou externe

Sur le mécanisme d'aide retenu, le prestataire aide l'entreprise à rédiger le dossier de candidature nécessaire. Selon le type de subvention et le modèle de dossier, la rédaction comprend :

- Une description détaillée du projet : situation actuelle et future
- Une analyse financière du projet (libre ou selon un format imposé, généralement un fichier Excel à remplir)
- Un plan de mesure et de vérification des économies réalisées
- ...

Selon le type d'aide, la rédaction de la demande est plus ou moins complexe : le prestataire accompagne l'entreprise dans la limite de cette journée d'atelier, et peut proposer en complément de cet accompagnement une prestation d'aide à la rédaction du dossier. Par exemple les Appels à projet Décarbonation de l'ADEME ou les dossiers CEE spécifiques qui nécessitent la formalisation d'un plan de mesurage détaillé.

Pour les projets non éligibles à subvention ou pour lesquels l'entreprise sollicite le prestataire sur le volet outils de financement, l'atelier porte sur la construction d'un argumentaire pour défendre le projet auprès d'un investisseur.

Le prestataire pourra également être force de proposition pour identifier des investisseurs ou tiers-financeurs que l'entreprise sollicitera pour le financement de son projet.

L'argumentaire est rédigé conjointement lors de l'atelier en s'appuyant sur le travail d'analyse des avantages et inconvénients de chaque mode de financement réalisé à l'étape précédente. L'argumentaire s'appuiera sur la description détaillée du projet, l'analyse financière du projet (coûts d'investissement et Opex, multiples-bénéfices liés au projet, impact CO₂, ...) et sur l'analyse de la situation financière de l'entreprise.

<u>Etape</u>	<u>Durée indicative</u>	<u>Format</u>	<u>Participant</u>
Etape 5 : Note de synthèse	2h	A distance	Entreprise : DAF

Description :

Rédaction d'une **note de synthèse** : un rapport de synthèse est rédigé par l'entreprise.

Le DAF formalise dans un document Word la synthèse de l'évaluation des Mode de financement expliquant le mode de financement retenu et/ou la subvention identifiée. L'entreprise mentionne également les enseignements de l'accompagnement. Ce rapport est transmis au prestataire qui le remettra à l'ADEME (étape 7).

<u>Etape</u>	<u>Durée indicative</u>	<u>Format</u>	<u>Participants</u>
Etape 6 : Déploiement	2h	A distance	Entreprise : DAF + équipe projet Prestataire

Description :

Point de suivi sur le financement du projet du plan d'actions : le DAF et le prestataire réalisent un point de suivi en visio pour mesurer l'avancement du plan d'actions quelques semaines après l'atelier.

Le délai entre l'atelier et le point de suivi est à définir conjointement avec l'entreprise et le prestataire.

<u>Etape</u>	<u>Durée indicative</u>	<u>Format</u>	<u>Participant</u>
Etape 7 : Livrables	2h	A distance	Prestataire

Description :

Rédaction des **livrables à destination de l'ADEME** :

Le prestataire rédige pour l'ADEME un rapport de synthèse qui reprend les éléments rédigés par l'entreprise, et une analyse de l'avancement : le prestataire fournit à l'ADEME une évaluation des résultats à l'issue du projet.

Calendrier de réalisation

	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12
Etape 1												
Etape 2												
Etape 3												
Etape 4												
Etape 5												
Etape 6												
Etape 7												

g. Outils utilisés

Lors de cette mission, le prestataire sera amené à utiliser les outils suivants :

- Bases de données sur les subventions
- Modèles de plans de financement
- Logiciels de gestion financière

h. Livrables

Le prestataire s'engage à remettre à l'ADEME :

- Un rapport de synthèse du projet
- L'analyse des modes de financement, ébauche de dossier de subvention ou dossier complet selon la complexité du projet et du mécanisme retenu
- Un état d'avancement du projet

L'entreprise s'engage à transmettre les livrables suivants à l'ADEME :

- Enquête de satisfaction coaching
- REX écrit de l'industriel (trame ils l'ont fait site pacte-industrie.ademe.fr)
- Vidéo bénéfiques du coaching pour l'industriel : l'industriel se filme en train de répondre aux questions suivantes :
 - Quel projet de décarbonation avez-vous fait accompagner ?
 - Que vous a apporté le coaching ?
 - Qu'avez-vous le plus apprécié dans l'accompagnement ?

i. Prérequis et éligibilité

L'entreprise devra :

- Avoir suivi la formation "Financer la transition énergétique et bas carbone de son industrie" (pour le DAF ou responsable financement)
- Avoir des connaissances de base en gestion de projets et analyse financière
- Apporter la preuve de la pertinence de son projet : par exemple par une étude multi ENR, une étude de faisabilité, une étude d'opportunité PACTE Industrie, ...

j. Confidentialité

Les éléments partagés par l'entreprise lors de la prestation ne pourront être utilisés par le prestataire hors de cette prestation.

L'ADEME se réserve le droit de communiquer sur les accompagnements sur la base du REX écrit et vidéo de l'industriel, à l'issue de l'accompagnement.